



## **Budget 2015 de la Régie foncière : les clés d'une réussite immobilière**

Le budget 2015 ambitionne un investissement patrimonial avoisinant les 45 millions, tout en actant quatre mesures innovantes pour booster l'attractivité de la Régie auprès de différents publics

Bruxelles, le jeudi 11 décembre 2014

**Mohamed Ouriaghli (PS)**, Echevin du Logement, a dévoilé ce matin les contours du budget 2015 de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles. Des prévisions qui se veulent volontaristes, ceci afin de dégager des solutions concrètes à la crise du logement qu'endurent de nombreux ménages bruxellois. Cette politique est rendue possible grâce à la solidité financière et patrimoniale de la Régie. En effet, alors qu'à la fin de cette législature, en 2018, la Régie sera parvenue à produire quelque 1.227 nouveaux logements en un laps de temps de douze années, son taux d'endettement ne sera que de 21%, là où les SICAFI disposent d'un plafond légal d'endettement de 65%. Une situation financière et comptable sous contrôle donc.

- **Un budget patrimonial de 42 millions !**

En 2015, la Régie foncière continuera donc à investir de façon conséquente pour un montant évalué à 41.782.242€. Une somme qui se répartit comme suit :

- 25 millions de nouvelles constructions avec la réception de 96 logements : Simons/Anvers (projet mixte qui en plus des logements comprend l'extension de l'école et la création d'un espace pour la petite enfance), le MAD, Pré aux oies, Cogge, Reine et Flèche/Faubourg ;
- 7 millions pour l'achat de terrains et d'immeubles ;
- 3,8 millions pour la maintenance extraordinaire ;
- 3,2 millions pour des travaux de rénovation lourde ;
- 2 millions pour des plans et des études.

Mohamed Ouriaghli certifie : *« le plan financier est foncièrement sain. Non seulement pour la mandature actuelle, mais également pour la suivante. La prochaine majorité bénéficiera d'une marge d'investissement de plus ou moins 100 millions. Une somme qui pourrait, par exemple, servir à l'achat de logements construits dans le cadre du projet Néo ou faciliter la production de logements dans la zone d'intérêt régional 4 ».*

- **Une politique immobilière résolument innovante**

Le budget 2015 est marqué par quatre mesures destinées à rencontrer les besoins de différentes composantes de la population bruxelloise :

1. La vente, pour la première fois, de logements moyens neufs avec des conditions de revenus et d'occupation similaires à celles de CityDev ;
2. La mise en œuvre du droit de gestion publique au travers de deux dossiers test, en l'occurrence ceux du boulevard Adolphe Max 139 et de la rue des Fripiers 33 ;
3. La création d'un guichet logement afin de coordonner les actions en matière de logement sur le territoire de la Ville de Bruxelles avec pour finalité de permettre aux Bruxellois d'avoir un lieu d'information de qualité ;
4. La création d'un site Internet propre à la Régie foncière. Ceci afin de faciliter les démarches administratives et la recherche d'un logement. De la sorte, le candidat locataire ne devra plus se rendre physiquement à l'agence locative pour se porter candidat.

<p>Cabinet de l'Echevin Alexandre Van der Linden 02/279.41.35 - 0485/190.692</p>
--